

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 5 juin 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Denis Perreault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du mois de mai ;
 - 3.1 Procès-verbal du conseil du 1^{er} mai
 - 3.2 Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 mai
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Rapport des comités ;
 - 6.1 Retour sur l'activité « Bonjour printemps »
 - 6.2 Parole au comité voirie
 - 6.3 Demande au comité environnement
7. Administration ;
 - 7.1 Demande d'aide de mentorat pour juin
 - 7.2 Soumission pelouse pour 3 ans
 - 7.3 Vente du tracteur à pelouse
 - 7.4 Nommer les membres sur le comité de démolition
 - 7.5 Résolution pour nommer maire et DG pour célébrer des mariages
8. Aqueduc et égouts ;
 - 8.1 Rencontre avec l'inspecteur
 - 8.2 Vérification pompe égouts à reconditionner
 - 8.3 Soumission vidange du réseau d'égouts
9. Sécurité publique ;
 - 9.1 Communiqué de presse de la SOPFEU
10. Voirie ;
 - 10.1 Débroussaillage des bords de chemins
 - 10.2 Soumission EXP
11. Urbanisme et environnement ;
 - 11.1 Demande d'ajouter des infos à la matrice graphique
 - 11.2 Demande de M. Yvon Lafrance
 - 11.3 Mise à jour du dossier des fosses septiques
 - 11.4 Demande de Alain Provencher pour location
 - 11.5 Demande de France Darveau pour location
 - 11.6 Travaux au bassin de sédimentations de la rue Paradis
 - 11.7 Poubelles au lac Coulombe
12. Loisirs et culture ;
 - 12.1 Programmation de la Fête nationale
 - 12.2 Activité de la Confédération
13. Affaires diverses ;
 - 13.1 Demande de l'École Saint-Nom-de-Jésus

14. Liste de la correspondance ;
15. Varia ;
 - 15.1 Déshumidificateur pour la bibliothèque
 - 15.2 Nouvelle activité de cardio plein air
 - 15.3 Achat d'un BBQ
 - 15.4 Visite de la MRC
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance

2023-06-105 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI

2023-06-106 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 1^{ER} MAI

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{ER} mai 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-107 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 8 MAI

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8, mai 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Ces dépenses sont incluses à la liste des comptes

2023-06-108 5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 179 308.96\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 179 308.96\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 751.06
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	4 745.96
3	Visa Desjardins (achat divers)	156.83
4	Municipalité de Ham-Sud (entente / 1er vers.)	10 000.00
5	Gilles Gosselin, maire	1 028.80
6	Michel Prince, conseiller	423.02
7	France Darveau, conseillère	423.02
8	Laurent Garneau, conseiller	423.02
9	Michel Lequin, conseiller	423.02
10	Guy Thériault, conseiller	423.02
11	Denis Perreault, conseiller	423.02
12	Bell Mobilité inc. (mai)	54.00
13	Buropro (mai)	256.52
14	Cain Lamarre SENCRL (avril)	427.37
15	Desjardins Sécurité Financière (mai)	820.80
16	Entretien Général Lemay (mai)	517.39
17	Excavation Marquis Tardif inc. (mai)	1 000.28
18	Eurofins Environex (avril, mai)	580.63
19	Gaudreau Environnement inc. (mai)	141.31
20	Gesterra (avril)	5 887.24
21	Hamel Propane inc. (avril)	1 126.46
22	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	569.68
23	Hydro-Québec (salle municipale)	903.17
24	Hydro-Québec (puits de surface)	268.13
25	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	22.80
26	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	22.80
27	Hydro-Québec (quai)	54.09
28	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	611.83
29	Hydro-Québec (éclairage public / avril)	278.63
30	Sogetel (mai)	315.70
31	Sogetel (quai / mai)	172.22
32	Vivaco Groupe Coopératif (avril, mai)	970.21
33	Desjardins Sécurité Financière (juin)	820.80
34	Sogetel (quai / juin)	93.58
35	Flo (contrat annuel)	229.95
36	Groupe CCL (constat d'infraction)	115.49
37	Groupe Kopers inc. (aqueduc)	1 651.45
38	H2O Innovation inc. (fournitures)	71.57
39	Ministre de l'Environnement (amende - eau potable)	5 085.89
40	Ministre des Finances (droits barrage)	152.00
41	N. Faucher Entrepreneur Électricien (génératrice & travaux)	34 167.17
42	Purolator inc. (colis)	14.78

43	SEAO - Constructo (affichage)	25.05
44	Sidevic (fournitures)	80.68
45	Ville de Disraëli (quote-part #2)	881.98
46	Ville de Victoriaville (loisirs & culture / 1er vers.)	626.89
47	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2)	40 754.58
48	Ministre des Finances (1er versement SQ)	44 439.00
49	Total du salaire de la D.G. :	3 838.80
50	Total des salaires & déplacements :	11 037.27

TOTAL : 179 308.96 \$

6) RAPPORT DES COMITÉS

6.1) Retour sur l'activité « Bonjour Printemps », 2 des 3 associations invitées étaient présentes sur place, 600 arbres et 500 arbustes fruitiers ont été distribués gratuitement lors de cette journée. Merci à la pépinière Ancestrale pour la commandite des arbustes fruitiers.

6.2) Suite à une rencontre avec le MTQ (Ministère des Transports) qui présentait les investissements à venir dans la MRC D'Arthabaska, nous avons été informés qu'il y aura des travaux d'asphaltages sur la Route 161 de Notre-Dame-de-Ham à Chesterville sur environ 12 km (durée de 5 semaines). Il y aura aussi des travaux sur le territoire de Ham-Nord sur la route 216 entre la route 161 et la municipalité de St-Fortunat. Les travaux consistent sont la réfection de divers secteurs. (durée de 4 semaines) Ce sont les travaux qui pourront affecter le plus, les déplacements des citoyens de notre municipalité.

6.3) Nous allons demander au Comité Environnement de s'informer auprès d'organismes s'il existe des subventions ou des études qui pourraient être faites gratuitement par des organismes concernant l'environnement sur notre territoire, par exemple : l'étang de castors, berge du lac, etc.

7) ADMINISTRATION

2023-06-109 7.1 DEMANDE D'AIDE DE MENTORAT POUR JUIN

CONSIDÉRANT QUE la DG et l'adjointe sont toujours en apprentissage dans leurs nouveaux postes ;

CONSIDÉRANT QUE Thérèse Lemay est disponible pour faire du mentorat auprès des employés pour l'apprentissage de la DG et de l'adjointe si nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise un nombre d'heures d'un maximum de 60 heures pour le mentorat pour le mois de juin auprès des employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE Mme Thérèse Lemay soit autorisée à faire du mentorat auprès des employés municipaux pour environ 60 heures pour le mois de juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-110 7.2 SOUMISSION PELOUSE POUR 3 ANS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait demandé des soumissions pour la tonte du gazon et l'entretien des fleurs pour une durée de 3 ans :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris la décision de retourner en demande de soumission, mais pour un contrat de 1 an, pour le reste de la saison 2023 de juillet à octobre ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné qu'il était ouvert aux suggestions pour la demande de soumission ;

CONSIDÉRANT QUE d'ici l'accord du contrat, la tonte de la pelouse est confiée à Entretien Général Lemay, qui fera la tonte du gazon au tarif horaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau.

Il est résolu

QU'UNE nouvelle demande soit faite pour une période d'un an, pour le reste de la saison pour la tonte de gazon et l'entretien des fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-111 7.3 VENTE DU TRACTEUR À PELOUSE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'appel d'offres a été publiée pour la vente du tracteur à pelouse ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 7 offres pour l'achat du tracteur à pelouse ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse était de 230.00\$ et la plus haute s'élevait à 2 300.00\$;

CONSIDÉRANT QU'IL avait été mentionné que le tracteur était vendu tel que vue et sans garantie de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QUE dès que le paiement aura été reçu à la municipalité, l'acquéreur pourra prendre possession du tracteur à pelouse ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Guy Thériault.

Il est résolu

QUE la municipalité accepte de vendre son tracteur à pelouse à Mme Mariette Lapierre au montant de 2 300\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-112 7.4 NOMMER LES MEMBRES SUR LE COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QU'UN règlement sur la démolition d'immeuble portant le numéro 320-2023 a été adopté ;

CONSIDÉRANT QUE dans les conditions de ce règlement un comité consultatif doit être formé ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être formé de 3 membres et d'un substitut ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Michel Prince.

Il est résolu

QUE le comité soit formé des élus suivants, le maire Gilles Gosselin faisant partie de tous les comités et les conseillers : Michel Lequin, Guy Thériault, France Darveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-113 7.5 RÉSOLUTION POUR NOMMER MAIRE ET DG POUR CÉLÉBRER DES MARIAGES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour célébrer un mariage l'an prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le célébrant peut-être le maire de la municipalité ou un fonctionnaire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé le maire Gilles Gosselin et la directrice générale Sonia Lemay à titre de célébrant pour célébrer des mariages sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau.

Il est résolu

QUE le maire Gilles Gosselin et la DG Sonia Lemay soient nommés pour célébrer des mariages dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) AQUEDUC ET ÉGOUTS

8.1) RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

Les élus ont rencontré l'inspecteur en atelier de travail pour discuter des travaux en cours sur l'aqueduc, les égouts, la voirie, l'environnement, etc. ;

2023-06-114 8.2 VÉRIFICATION POMPE ÉGOUTS À RECONDITIONNER

CONSIDÉRANT QUE la pompe de réserve a besoin d'être reconditionnée ;

CONSIDÉRANT QUE le budget maximum pour le reconditionnement de cette pompe est de 1000\$ avec les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Perreault, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE l'inspecteur fasse reconditionner la pompe de réserve selon le budget maximum accordé de 1000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-115 8.3 SOUMISSION VIDANGE DU RÉSEAU D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur à demander des prix à 3 fournisseurs qui offre le service de vidange de fosse ;

CONSIDÉRANT QUE les prix varient de 6253.09\$ à 11 009.62\$;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre provient de Beaugard Environnement pour un montant de 6 253.09\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la compagnie Beaugard Environnement soit autorisée à vider la fosse sanitaire au réseau des égouts et selon l'estimation reçue, pour un montant de 6 253.09\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1) À titre informatif : la SOPFEU a fait un communiqué de presse pour informer les gens que le ministère des Ressources Naturelles et des forêts a décidé d'élargir la portée de l'interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité.

10) **VOIRIE**

2023-06-116 10.1 **DÉBROUSSAILLAGE DES BORDS DE CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a demandé des estimations de coûts pour du débroussaillage ;

CONSIDÉRANT QUE la priorité des travaux pour 2023 a été déterminée pour du débroussaillage sur la rue de l'Anse et sur une partie du chemin du Lac Nicolet ;

CONSIDÉRANT QUE les élus préfèrent que l'inspecteur redemande des soumissions pour de l'émondage au lieu du débroussaillage ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons budgété un montant maximum de 5 000\$ pour ce genre de travaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QUE les travaux d'émondages soient exécutés sur les 2 chemins choisis pour un montant maximum de 5 000\$, selon le montant prévu au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2) **SOUSSION EXP**

Ce dossier a été reporté à plus tard.

11) **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

2023-06-117 11.1 **DEMANDE D'AJOUTER DES INFOS À LA MATRICE GRAPHIQUE**

CONSIDÉRANT QUE des informations supplémentaires pourraient être ajoutées sur la matrice graphique ;

CONSIDÉRANT QUE nous voudrions faire ajouter l'hydrologie des milieux humides à la matrice graphique ;

CONSIDÉRANT QUE d'après les informations reçues de notre inspecteur municipal, nous devons faire la demande à la MRC d'Arthabaska, pour que ces informations soient ajoutées ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Laurent Garneau.

Il est résolu

QU'UNE demande soit faite à la MRC d'Arthabaska afin de demander d'ajouter les informations manquantes sur la matrice graphique, telles que l'hydrologie de notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2) **DEMANDE DE M. YVON LAFRANCE**

À titre informatif :

La demande M. Lafrance a été lue et tout ce que la municipalité peut faire dans cette situation, c'est de demander à la MRC d'Arthabaska d'envoyer leurs biologistes pour vérifier les terrains situés entre le 50 et le 82 chemin du Lac Nicolet et voir ce qu'ils nous suggèrent comme solution. Car puisque la problématique se retrouve sur des terrains privés, la municipalité ne peut pas intervenir dans ce dossier.

11.3) MISE À JOUR DU DOSSIER DES FOSSES SEPTIQUES

À titre informatif :

Sept lettres ont été expédiées et cinq personnes ont donné un suivi par lettre, pour les autres ils devront communiquer avec l'inspecteur municipal dans les plus brefs délais.

11.4) DEMANDE DE ALAIN PROVENCHER POUR LOCATION

À titre informatif :

La municipalité met un moratoire sur les demandes de permis de location pour les résidences secondaires en attendant la nouvelle réglementation. Concernant la demande M. Provencher, la municipalité ne délivrera pas de permis pour l'instant.

11.5) DEMANDE DE FRANCE DARVEAU POUR LOCATION

À titre informatif :

Concernant la demande de France Darveau pour la location, puisqu'il s'agit de sa résidence permanente c'est la réglementation provinciale qui s'applique.

11.6) TRAVAUX AU BASSIN DE SÉDIMENTATIONS DE LA RUE PARADIS

À titre informatif :

Le bassin de sédimentation de la rue Paradis sera vidé la semaine prochaine, soit dans la semaine du 12 juin et un expert de la MRC d'Arthabaska sera sur place pendant l'exécution des travaux, pour s'assurer que les travaux soient exécutés tout en respectant les normes environnementales.

11.7) POUBELLES AU LAC COULOMBE

À titre informatif :

La municipalité va regarder si elle peut faire quelque chose pour aider les riverains dans ce dossier.

12) LOISIRS ET CULTURE

2023-06-119 12.1 PROGRAMMATION DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la programmation de la fête nationale a été présentée : mentionnant que les activités débiteront à 16h00 avec la promenade en calèche, le rallye, le concours de pavoiement, le discours patriotique, la levée du drapeau, le souper méchoui et feu de joie si les conditions météorologiques nous le permettent ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des subventions et des dons, mais si nous sommes déficitaires, les sommes seront prises à même le poste d'activité prévue au budget ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal accepte la programmation de la Fête nationale telle qu'elle a été déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-120 12.2 ACTIVITÉ DE LA CONFÉDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE cette année, la municipalité souhaite faire une activité pour souligner la fête du Canada le 1^{er} juillet prochain ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de la journée débutera à 14h00 par une parade de pontons (bateaux) suivie d'un petit goûter et cocktail au quai municipal après la parade ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande à notre député, M. Alain Rayes, et que la municipalité autorise aussi un montant de 150.00\$ pour réaliser cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault.

Il est résolu

QUE la municipalité autorise un montant de 150.00\$ pour réaliser cette l'activité pour souligner la fête du Canada. Le budget servira à acheter des breuvages et la nourriture pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) AFFAIRES DIVERSES

13.1) DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-NOM-DE-JÉSUS

La demande de l'École Saint-Nom-de-Jésus a été rejetée.

14) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. Député Sébastien Schneeberger - recommande une subvention de 17 460\$ (voirie)
2. Office des personnes handicapées du Québec - semaine des personnes handicapées 1^{er} au 7 juin (affiche)
3. Ministère sécurité civile - préparation aux incendies de forêt
4. CSSSMCQ - prévention et intervention lors d'épisodes de chaleur (documentation)
5. États financiers 2022 du site d'enfouissement sanitaire régional de Disraeli
6. Invitation à l'assemblée générale annuelle du GROBEC le 13 juin
7. Le Cantonnier

15) VARIA

2023-06-121 15.1 DÉSHUMIDIFICATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque nous a mentionné que le déshumidificateur ne fonctionnait plus ;

CONSIDÉRANT QU'UN budget d'environ 300,00\$ a été alloué pour faire l'achat d'un nouveau déshumidificateur ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QU'UN montant maximum de 300.00\$ soit alloué pour remplacer le déshumidificateur à la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-122 15.2 NOUVELLE ACTIVITÉ DE CARDIO PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QU'UNE activité de cardio plein air sera offerte cet été par Mme Diane Lachapelle ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de cardio plein air se déroulera à l'extérieur sur le terrain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'UNE annonce a été mise à la poste pour informer les gens de cette activité. Pour avoir plus d'information au sujet de cette activité, elle se déroulera sur 4 semaines les vendredis à 9h30, le prix est de 40.00\$ pour la session ou 15.00\$ par cours ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE cette activité soit offerte sur le terrain de la municipalité et les inscriptions doivent être faites auprès de Mme Diane Lachapelle au 514-714-8989.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-123 15.3 ACHAT D'UN BBQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'acquisition d'un BBQ, pour les activités diverses qui se déroulent tout au long de l'année. Car nous devons toujours emprunter un BBQ, lorsque nous voulons faire ce genre d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ce BBQ pourra être financé avec l'argent de la vente du tracteur à pelouse ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant d'environ 1 000.00\$ sera alloué pour faire l'acquisition d'un BBQ ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Michel Lequin.

Il est résolu

QUE la municipalité autorise qu'un montant d'environ 1 000.00\$ soit accordé pour faire l'achat d'un BBQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-06-124 15.4 VISITES D'UN GROUPE DE CITOYENS DE LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la MRC organise une visite dans certaines municipalités et que nous avons été informés que nous allons recevoir un groupe d'une cinquantaine de personnes le 7 juin pour visiter notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le maire Gilles Gosselin sera absent, mais il sera remplacé par le maire suppléant Michel Lequin pour accueillir les visiteurs et faire un discours ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la MRC pour accueillir les visiteurs avec un petit goûter matinal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accorde un budget de 150.00\$ pour acheter et préparer ce goûter ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la municipalité prépare un léger goûter pour recevoir le groupe de la MRC d'Arthabaska lors de leur visite dans notre municipalité et selon le budget accordé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2023-06-125 17 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Michel Lequin.
Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ